



15ème législature

Question N° : 179	De M. Jean-Luc Warsmann (Les Constructifs : républicains, UDI, indépendants - Ardennes)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et alimentation		Ministère attributaire > Agriculture et alimentation
Rubrique >enseignement agricole	Tête d'analyse >Enseignement agricole public	Analyse > Enseignement agricole public.
Question publiée au JO le : 25/07/2017 Réponse publiée au JO le : 12/09/2017 page : 4362		

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les inquiétudes exprimées par les acteurs de l'enseignement agricole public quant à la prochaine rentrée scolaire de 2017. Aussi il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en ce qui concerne notamment le budget qui sera alloué à ces établissements pour leur permettre d'assurer leurs obligations d'accueil et d'enseignements dans de bonnes conditions.

Texte de la réponse

Le budget de l'enseignement agricole technique, programme 143, et supérieur, programme 142, a régulièrement augmenté dans un contexte contraint. La progression entre 2012 et 2017 atteint 100 M€, soit + 6,1 % (hors titre 2 + titre 2), pour atteindre 1 709 millions d'euros en loi de finance initiale 2017. Les crédits budgétaires attribués au programme 143 ont progressé de 2,4 % par rapport à 2016 et de + 140 postes dont 98 pour le public. Cette année, le choix a été fait de privilégier l'augmentation des capacités d'accueil des lycées agricoles, par la création de classes supplémentaires ou l'ajustement des seuils mais également, la formation initiale des nouveaux enseignants, avec l'augmentation des recrutements par concours et de la capacité de formation des enseignants stagiaires et la création de nouveaux postes de personnels administratif, technique, laboratoire et santé. Ces efforts vont permettre d'augmenter les capacités d'accueil de 1 185 places dans le secteur public, sans affecter la qualité de l'enseignement agricole, qui veille à maintenir des classes à taille humaine, pour continuer à maintenir la réussite et l'insertion professionnelle de jeunes issus de milieux, en moyenne, moins favorisés.